



# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 AVRIL 2025

L'an 2025, le vingt-deux avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 16/04/2025.

Date de convocation : 16/04/2025

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN; Marie ALONSO, Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Céline ROUSSEL, Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Mickaël YOU.

Excusé(es) :

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Marie ALONSO

## Ordre du Jour

- 1) Agriculture : validation de l'étude AFAFE.
- 2) Urbanisme : présentation du rapport du commissaire enquêteur sur la vente des chemins communaux
- 3) Rafcom : précision sur le plan de mobilité simplifié
- 4) Finances : devis « Mon Village » de Ouest France
- 5) Finances : Commerce : bail commercial
- 6) Finances : devis voirie
- 7) Finances : devis Berger Levrault

## Divers :

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 04/08/2025 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **2025-04-01- Agriculture : validation de l'étude AFAFE**

Monsieur le maire expose :

En Ile-et-Vilaine, sur certains bassins versants soumis à de fortes pressions de pollution, les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) n'ont pas été atteints en 2015 et semblent difficilement atteignables pour 2027. En complément des actions menées par les différentes structures présentes sur le bassin versant du Semnon amont (RAFCO, Eau&Vilaine), l'AFAFE, par son action sur le foncier, apparaît comme un outil pertinent d'intervention à grande échelle.

Sous la maîtrise ouvrage du département, cette opération comporte plusieurs atouts :

- Intervention sur le parcellaire agricole et les continuités écologiques :
  - regroupement parcellaire et diminution du nombre d'îlots,
  - optimisation de la taille, de la forme et du sens des parcelles et du positionnement du bocage,

- Aménagement du territoire communal, mise en œuvre de la mise en valeur des espaces naturels, ruraux,
- éloignement des parcelles à risque de transfert des polluants vers les cours d'eau (sur la base des DPR diagnostics des parcelles à risque)
- Garanties réglementaires inscrites dans le code rural (étude d'impact, arrêté de prescriptions...),
- Travaux connexes permettant notamment d'améliorer la qualité de l'eau avec la création de talus, haies, ripisylves, bandes enherbées, zones tampons, reméandrage de cours d'eau, déconnexion de drains, suppression d'abreuvement direct, suppression de buses, création de parcelle agricole et suppression des embâcles ;
- Évolution des pratiques agricoles dans les bassins versants ;
- Mise en place de baux agro environnementaux.

Elle se déroule en deux phases :

- Etude (diagnostic, classement des terres, bilan, prescription...) financée à 100 % par le CD 35 ;
- Mise en œuvre (étude d'impact, géomètre, travaux...) financée à 70 % par le CD 35. Le complément reste à la charge des autres collectivités hors commune avec la possibilité de financement par l'Agence de l'Eau et la Région notamment.

Considérant l'impact d'un AFAFE pour la préservation de la ressource et l'amélioration de la qualité de l'eau, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le lancement d'une telle démarche sur la masse d'eau du Semnon amont et d'autoriser le maire à signer tout document utile à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré

- sollicite le lancement d'une démarche sur le bassin versant du Semnon amont
- demande au Conseil Départemental en charge de la procédure de constituer une commission d'aménagement foncier et de lancer une étude d'aménagement
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à cet effet.

#### **2025-04-02- Urbanisme : présentation du rapport du Commissaire Enquêteur sur la vente partielle des chemins communaux.**

Suite à l'accord du conseil municipal, l'enquête publique pour la potentielle vente partielle de 2 chemins communaux a été réalisée par Mr DEMONT du 05 mars 2025 au 24 mars 2025.

Ce dernier a transmis son rapport. Le conseil doit en prendre connaissance, décider s'il vend ou non les parties des chemins communaux concernés.

Le conseil, à l'unanimité,

Accepte de vendre en partie le chemin communal de la Brosse à M. et Mme Coudrais.

Concernant le chemin communal de la Haute Poissonnière, un nouvel aménagement des limites de propriété va être proposé.

#### **2025-04-03 : Rafcom : précision sur le plan de mobilité simplifié.**

En mars dernier, le conseil avait reporté la demande de RAFCOM de nuancer sa décision concernant le Plan de Mobilité Simplifié.

Ce point est donc remis à l'ordre du jour de ce conseil.

Malgré la remarque de la Communauté de Communes de Roche aux Fées Communauté, le conseil, à l'unanimité, conserve son avis, c'est-à-dire un avis favorable sur le Plan de Mobilité Simplifié conditionné au respect du maintien du Transport à la Demande en porte à porte dans les campagnes.

#### **2025-04-04- Finances : devis « Mon Village » de Ouest France**

Ouest France propose une application « Mon Village » qui offre un service de communication et d'information pour les différents acteurs de la commune (associations, particuliers...). Le conseil doit statuer si oui ou non, il souhaite adhérer à ce service. Coût : 650€ HT.

Le conseil, à l'unanimité, refuse d'adhérer au service « Mon Village » de Ouest France considérant que cela ferait doublon avec le site internet.

#### **2025-04-05-Finances : commerce : bail commercial.**

Le liquidateur en charge de la liquidation du commerce « Chez Fernand » a demandé si la commune accepterait de résilier le bail commercial actuel de « L'École des Saveurs » et en passer un autre avec un nouveau potentiel commerçant s'il s'en présente un.

Le Conseil, après un vote à bulletins secrets, à l'unanimité, accepte de résilier le bail commercial actuel de « L'École des Saveurs » et d'en signer un autre avec un nouveau potentiel commerçant s'il s'en présente un.

Décide, après un vote à bulletins secrets, à 7 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention d'augmenter le loyer du futur bail.

Un débat est lancé sur le montant possible de ce nouveau loyer.

2 propositions : 320€ HT ou 340€ HT.

Après un vote à bulletins secrets (5 voix pour 320€ HT et 6 voix pour 340€ HT), le conseil décide de fixer le nouveau loyer du commerce à 340€ HT.

#### **2025-04-06-Finances : devis voirie.**

Des travaux de voirie ont été prévus au budget 2025. Des entreprises ont été contactées.

CHAZE TP : 27 208,28€ HT

LAGOUTE TP : 32 735,20€ HT

Le conseil à l'unanimité :

Retient le devis de la société LAGOUTE TP qui est complet par rapport au devis CHAZE TP

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **2025-04-07-Finances : devis Berger Levrault.**

Berger Levrault va faire évoluer ses logiciels, le devis pour la migration est de 4 070€HT par an pendant 3 ans.

A savoir que pour le moment il n'y a que la comptabilité qui est sous la nouvelle version. L'état civil et les élections le seront plus tard et seront mis automatiquement en place.

On peut continuer à fonctionner avec le logiciel actuel sans problème, ce dernier passant de 2400€ HT à 2880€ HT (contrat réactualisé pour 3 ans).

Le conseil, à l'unanimité :

Décide de garder le contrat « Proximité » à 2880€ HT par an sur 3 ans.  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

Divers

**La séance est levée à 23h30.**

**Prochain conseil municipal** : 20 mai 2025

\*\*\*\*\*

*Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 29/04/2025 et de la publication le 29/04/2025.*

Fait à EANCÉ le 29 avril 2025

**Le Maire,**

R.SOULAS



**Le secrétaire de séance,**

Marie ALONSO